



(11) **EP 3 641 058 A1**

(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
22.04.2020 Bulletin 2020/17

(51) Int Cl.:
H01Q 9/14 (2006.01) H01Q 5/321 (2015.01)

(21) Numéro de dépôt: **19203054.2**

(22) Date de dépôt: **14.10.2019**

(84) Etats contractants désignés:
AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO PL PT RO RS SE SI SK SM TR
Etats d'extension désignés:
BA ME
Etats de validation désignés:
KH MA MD TN

(71) Demandeur: **Somfy Activites SA**
74300 Cluses (FR)

(72) Inventeur: **ROBIN, Serge**
74570 THORENS-GLIERES (FR)

(74) Mandataire: **Lavoix**
62, rue de Bonnel
69448 Lyon Cedex 03 (FR)

(30) Priorité: **15.10.2018 FR 1859524**

(54) **ANTENNE MULTIBANDES COMMUTÉE ET DISPOSITIF RADIOFRÉQUENCE COMPRENANT UNE TELLE ANTENNE**

(57) Cette antenne (101) radiofréquence multibandes commutée est configurée pour rayonner et/ou capter des signaux radiofréquences sur au moins une première et une deuxième fréquence de fonctionnement, dont le rapport est sensiblement égal à une puissance entière de deux. Le corps d'antenne (102) comprend au moins un premier et un deuxième brin (111, 112) d'antenne. L'antenne comprend au moins un premier et un deuxième moyens de commutation (113, 114) respectivement disposés entre les premier et deuxième brins (111, 112) et entre deux sous-brins (1121, 1122) du deuxième brin (112). Les premier et deuxième moyens de commutation

(113, 114) sont configurés pour être actionnés de façon simultanée et de façon analogue. La longueur du premier sous-brin (1121) d'antenne est différente d'une fraction d'une puissance entière de deux de la longueur d'onde associée à la première fréquence de fonctionnement. L'antenne (101) est accordée sur la première fréquence de fonctionnement, lorsque les premier et deuxième moyens de commutation (113, 114) sont dans le premier mode de fonctionnement, et accordée sur la deuxième fréquence, lorsque les premier et deuxième moyens de commutation (113, 114) sont dans le deuxième mode de fonctionnement.

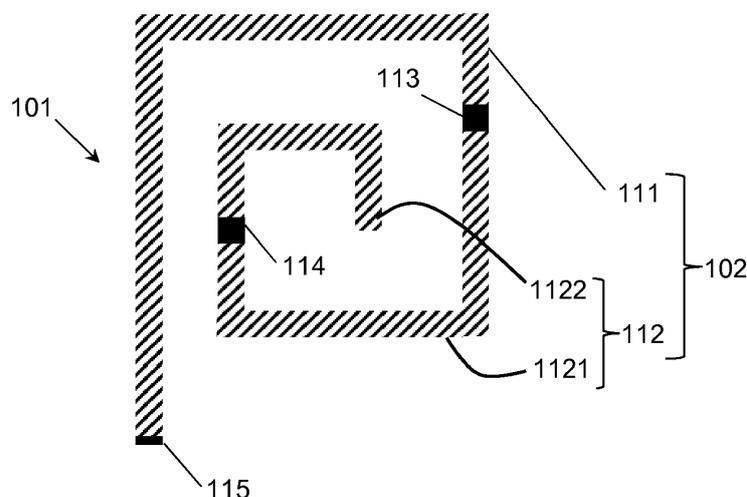


Figure 2

EP 3 641 058 A1

Description

[0001] La présente invention concerne le domaine des dispositifs antennaires radiofréquences. La présente invention concerne plus particulièrement une antenne radiofréquence commutée multibandes et un dispositif radiofréquence associé.

[0002] L'invention peut trouver son application, par exemple, le domaine de la domotique et/ou de l'immotique pour bâtiment à usage résidentiel, commercial ou industriel et/ou le domaine des objets connectés. Elle peut également trouver une utilisation dans le domaine des objets connectés également appelé internet des objets (ou IOT pour *Internet Of Things* selon la terminologie anglo saxonne).

[0003] Il existe aujourd'hui une pluralité de protocoles de communication dans le domaine domotique et/ou dans le domaine des objets connectés. Il existe également un grand nombre de fréquences ou bandes de fréquences utilisables dans ces domaines techniques. La multiplication des bandes de fréquences utilisables et le besoin d'interopérabilité conduisent à réaliser des équipements électroniques capables de communiquer suivant différentes fréquences et/ou selon différents protocoles de communication. Cela conduit à concevoir des architectures d'antennes qui puissent fonctionner efficacement sur différentes bandes de fréquences.

[0004] Une première solution consiste à implanter dans l'équipement électronique une antenne radiofréquence dédiée pour chaque fréquence utilisée par ledit équipement électronique. Cette solution permet ainsi de disposer d'antennes aux performances optimisées pour chaque fréquence d'utilisation.

[0005] Cependant l'espace occupé par les différentes antennes est important, du fait du nombre d'antennes et de la taille de chaque antenne. De plus, afin d'éviter tous problèmes d'interférences entre chaque antenne et entre chaque antenne et les circuits électroniques il est nécessaire de prévoir un certain espace entre les antennes et/ou les circuits électroniques. Cela contribue à augmenter la taille de la carte de circuit imprimé sur laquelle est implanté le circuit électronique de l'équipement électronique. Cela est dommageable lorsque l'on souhaite réaliser des équipements électroniques de taille réduite. Cette solution oblige également à concevoir autant d'antennes que de fréquences de fonctionnement de l'équipement électronique, ce qui a pour conséquence d'augmenter le coût de conception de l'équipement électronique.

[0006] Une autre solution consiste à utiliser une antenne multibandes configurée pour couvrir les différentes bandes de fréquences utilisées par l'équipement électrique. Cette solution permet de réduire la place occupée par le dispositif antennaire. Cependant la performance de ce type d'antenne n'est jamais optimale pour chaque fréquence de travail. En effet, un compromis est généralement effectué afin que l'antenne puisse couvrir les différentes fréquences ou bandes de fréquences. Ce

compromis est généralement fait au détriment de la performance et de la consommation de l'antenne. L'antenne multibandes possède donc des performances moyennes aux différentes fréquences de travail. Ce type d'antenne n'est généralement pas acceptable dans le cadre d'équipements autonomes pour lesquels on recherche généralement des puissances d'émission et/ou de réception maximales pour une consommation d'énergie minimale. De plus, dans certains modes de réalisation la configuration de l'antenne ne permet pas de mutualiser le même accès radiofréquence de l'antenne.

[0007] Il est également connu une antenne bibandes commutée permettant d'émettre et/ou recevoir suivant deux fréquences différentes. La figure 1 représente un exemple de mode de réalisation d'une telle antenne 1 radiofréquence connue de l'art antérieur.

[0008] L'antenne 1 comprend un corps d'antenne 2 et un moyen de commutation 13. L'antenne 1 est configurée pour rayonner et/ou capter des signaux radiofréquences sur une première et une deuxième fréquences de fonctionnement. Le corps d'antenne 2 est formé d'un premier 11 et un deuxième brin 12 d'antenne. Le moyen de commutation 13 est disposé entre le premier 11 et le deuxième brin 12 d'antenne. Le moyen de commutation 13 est configuré pour séparer électriquement les deux brins 11, 12 d'antenne dans un premier mode de fonctionnement dit "ouvert" et pour connecter électriquement les deux brins 11, 12 d'antenne dans un deuxième mode de fonctionnement dit "fermé". Le premier brin d'antenne a une longueur adaptée à une première fréquence d'utilisation de l'antenne 1. Ainsi, lorsque le dispositif de commutation est dans son premier mode de fonctionnement (position ouverte), l'antenne 1 est adaptée pour rayonner ou capter un signal radiofréquence à la première fréquence. Dans le premier mode de fonctionnement, le deuxième brin 12 d'antenne est laissé flottant c'est-à-dire en circuit ouvert à chacune de ses extrémités. Lorsque le dispositif de commutation 13 est dans son deuxième mode de fonctionnement, la longueur du corps d'antenne formé par les deux brins d'antenne a une longueur adaptée à une deuxième fréquence. Ainsi lorsque le dispositif de commutation est dans son deuxième mode de fonctionnement (position fermée), l'antenne 1 est apte à rayonner ou capter un signal radiofréquence selon la première fréquence de fonctionnement de l'antenne 1. L'antenne comprend également une borne accès radiofréquence 15 configurée pour être connectée électriquement à un module radiofréquence (non représenté).

[0009] Un problème se pose lorsqu'un rapport égal à une puissance entière de deux existe entre la valeur des première et deuxième fréquences de fonctionnement. A titre d'exemple, ce cas de figure peut se produire lorsqu'une antenne est configurée pour couvrir une première bande de fréquences centrées autour de 900 MHz et une deuxième bande de fréquences centrées autour de 1,8 GHz. Si la valeur de la deuxième fréquence est égale au double de la valeur de la première fréquence, lorsque le dispositif de commutation 13 de l'antenne 1 est ouvert,

le corps de l'antenne est divisé en deux brins d'antenne de longueur égale. Le problème est que le deuxième brin 12 d'antenne, laissé flottant, absorbe une partie du rayonnement du premier brin d'antenne, qui est alors perdu pour la transmission.

[0010] Un deuxième problème vient du fait que le deuxième brin d'antenne 12 est également accordé sur l'harmonique de rang deux de la première fréquence de fonctionnement.

[0011] On suppose que le module radiofréquence associé à l'antenne 1 émet un signal radiofréquence selon la deuxième fréquence. A cet effet, le moyen de commutation 13 est dans son mode de fonctionnement dit ouvert. La borne d'accès radiofréquence 15 de l'antenne 1 est donc connectée au module radiofréquence et l'autre extrémité du premier brin d'antenne 11 est en circuit ouvert. Le deuxième brin 12 d'antenne est laissé flottant, c'est-à-dire les deux extrémités du deuxième brin 12 d'antenne présentent un circuit ouvert.

[0012] Lorsque l'émetteur du module radiofréquence émet un signal radiofréquence à la deuxième fréquence, le signal radiofréquence est transmis à l'antenne 1 via la borne d'accès radiofréquence 15. En plus des signaux radiofréquences à la deuxième fréquence, l'émetteur génère également des harmoniques de la deuxième fréquence qui sont considérés comme des signaux parasites. Le module radiofréquence comprend généralement au moins un circuit de filtrage agencé pour empêcher la transmission des harmoniques à l'antenne radiofréquence et donc leur rayonnement. Cependant une partie des harmoniques est rayonnée à l'extérieur du module radiofréquence. Comme énoncé précédemment, du fait de l'existence d'un rapport deux entre la valeur des première et deuxième fréquences de fonctionnement, le deuxième brin 12 d'antenne est également accordé sur l'harmonique de rang deux de la fréquence de fonctionnement. Le deuxième brin d'antenne est également accordé sur toutes les octaves supérieures. Les harmoniques de la première fréquence rayonnées par l'émetteur et non filtrées sont ainsi rayonnées par le deuxième brin 12 d'antenne laissé flottant et viennent perturber l'environnement.

[0013] Ce phénomène se rencontre notamment avec les dispositifs radiofréquences autonomes, par exemple alimentés par piles, dont l'émetteur est dimensionné pour avoir une consommation minimale et pour rayonner un maximum de puissance. L'émetteur possède donc un fort rendement et génère donc beaucoup d'harmoniques.

[0014] Un but de l'invention est notamment de corriger tout ou partie des inconvénients précités en proposant une antenne multibandes présentant des performances optimales à chacune des fréquences ou chacune des bandes de fréquences de fonctionnement, y compris pour des bandes de fréquences double l'une de l'autre.

[0015] A cet effet, l'invention a pour objet une antenne multibandes commutée comprenant un corps d'antenne définissant au moins deux brins d'antenne, ainsi qu'au moins un premier moyen de commutation disposé entre les premier et le deuxième brins d'antenne, le premier

moyen de commutation étant configuré pour séparer les deux brins d'antenne dans un premier mode de fonctionnement et pour connecter électriquement les deux brins d'antennes dans un deuxième mode de fonctionnement, l'antenne étant configurée pour rayonner et/ou capter des signaux radiofréquences sur au moins une première et une deuxième fréquences de fonctionnement, le rapport de la valeur de la deuxième fréquence de fonctionnement sur la valeur de la première fréquence de fonctionnement étant sensiblement égal à une puissance entière de deux. Conformément à l'invention, l'antenne comprend au moins un deuxième moyen de commutation, alors que les premier et deuxième moyens de commutation sont configurés pour être actionnés de façon simultanée et de façon analogue. Le deuxième moyen de commutation est disposé sur le deuxième brin d'antenne et configuré pour séparer le deuxième brin d'antenne en deux sous-brins d'antenne dans un premier mode de fonctionnement et pour connecter électriquement les deux sous-brins d'antennes dans un deuxième mode de fonctionnement. La longueur du premier sous-brin d'antenne est différente d'une fraction d'une puissance entière de deux de la longueur d'onde associée à la première fréquence de fonctionnement. L'antenne est accordée sur la première fréquence de fonctionnement, lorsque les premier et deuxième moyens de commutation sont dans le premier mode de fonctionnement, et accordée sur la deuxième fréquence de fonctionnement, lorsque les premier et deuxième moyens de commutation sont dans le deuxième mode de fonctionnement.

[0016] Grâce à l'invention, l'antenne radiofréquence multibandes commutée fonctionne de façon optimisée à différentes fréquences.

[0017] De façon avantageuse, une telle antenne peut incorporer une ou plusieurs des caractéristiques suivantes, prises selon toute combinaison techniquement admissible :

- L'antenne comprend autant de moyens de commutation que de fréquences de fonctionnement.
- L'antenne comprend une borne d'accès radiofréquence unique configurée pour faire transiter des signaux radiofréquences à rayonner par l'antenne et/ou des signaux radiofréquences reçus par l'antenne.
- Dans l'antenne, au moins un moyen de commutation est un moyen mécanique.
- Dans l'antenne, au moins un moyen de commutation est un moyen électronique.
- L'antenne est une antenne de type planaire.
- L'antenne est une antenne imprimée.
- Le deuxième moyen de commutation est disposé, entre un premier et deuxième brins d'antenne, dans un emplacement autre que le centre du deuxième brin d'antenne.

[0018] Selon un autre aspect, l'invention concerne un dispositif radiofréquence multibandes comprenant un

module radiofréquence et une antenne radiofréquence multibandes telle que décrite précédemment, l'antenne étant connectée électriquement au module radiofréquence et le module radiofréquence étant configuré pour émettre et/ou recevoir des signaux radiofréquences selon au moins une première et une deuxième fréquences, le rapport de la valeur de la deuxième fréquence de fonctionnement sur la valeur de la première fréquence de fonctionnement étant sensiblement égale à une puissance entière de deux.

[0019] Avantageusement, le dispositif radiofréquence comprend, en outre, un module de commande configuré pour commander les premier et deuxième moyens de commutation de façon simultanée et de façon analogue.

[0020] D'autres particularités et avantages de la présente invention apparaîtront plus clairement à la lecture de la description ci-après, donnée à titre illustratif et non limitatif, et faite en référence aux dessins annexés, sur lesquels :

- La figure 1, précédemment décrite, représente un exemple de mode de réalisation d'une antenne bi-bandes connue de l'art antérieur ;
- La figure 2 représente un exemple de mode de réalisation d'une antenne multibandes commutée selon l'invention ;
- La figure 3 représente un exemple de mode de réalisation d'un équipement radiofréquence selon l'invention.

[0021] Un objet de l'invention est une antenne radiofréquence commutée multibandes configurée pour rayonner et/ou capter des signaux radiofréquences sur au moins une première et une deuxième fréquences.

[0022] Dans la suite de cette description, les différentes fréquences d'utilisation de l'antenne, en émission ou en réception, sont appelées fréquences de fonctionnement.

[0023] De même, le terme "fréquence" désigne aussi bien une fréquence de fonctionnement de l'antenne que la fréquence centrale de la bande de fréquence sur laquelle l'antenne fonctionne.

[0024] Une antenne est dite accordée sur une fréquence de fonctionnement prédéterminée lorsque la longueur de l'antenne est égale à la longueur d'onde associée à la fréquence prédéterminée divisée par une puissance entière de deux. Suivant un mode de réalisation, la longueur de l'antenne est sensiblement égale au quart de la longueur d'onde associée à la fréquence de fonctionnement de l'antenne.

[0025] Pour plus de clarté, l'invention est décrite ci-après à travers des exemples d'antennes bifréquences ou bibandes. Bien entendu ces exemples ne sont nullement limitatifs et peuvent être généralisés à des configurations dans lesquelles l'antenne est accordée à un nombre de fréquence strictement supérieur à deux.

[0026] La figure 2 représente un premier mode de réalisation d'une antenne 101 radiofréquence, multifréquen-

ces ou multibandes, commutée. L'antenne commutée 101 est configurée pour rayonner et/ou capter des signaux radiofréquences sur au moins une première et une deuxième fréquences de fonctionnement.

[0027] Suivant un mode de réalisation, la valeur de la deuxième fréquence de fonctionnement est sensiblement égale au double de la valeur de la première fréquence de fonctionnement. La première fréquence est, par exemple, égale à 433 MHz ou 2,45 GHz et la deuxième fréquence respectivement égale à 868 MHz ou 5 GHz.

[0028] Suivant un autre mode de réalisation, le rapport de la valeur de la deuxième fréquence sur celle de la première fréquence de fonctionnement est sensiblement égale à une puissance entière de deux, autre que deux.

[0029] L'antenne radiofréquence multibandes commutée 101 comprend un corps d'antenne 102 et au moins un premier dispositif de commutation 113 et un deuxième dispositif de commutation 114. Le corps d'antenne 102 comprend au moins un premier et un deuxième brins 111, 112 d'antenne.

[0030] L'antenne 1 comprend une borne accès radiofréquence 115 unique. La borne d'accès radiofréquence 115 est configurée pour être connectée électriquement à un module radiofréquence. La borne d'accès radiofréquence 115 est configurée pour faire transiter les signaux radiofréquences à rayonner et les signaux radiofréquences reçus par l'antenne 1.

[0031] Le premier moyen de commutation 113 est disposé entre le premier brin d'antenne 111 et le deuxième brin d'antenne 112. Le premier moyen de commutation est configuré pour séparer électriquement les deux brins d'antenne dans un premier mode de fonctionnement dit "ouvert" et pour connecter électriquement les deux brins d'antenne dans un deuxième mode de fonctionnement dit "fermé".

[0032] Un deuxième moyen de commutation 114 est disposé sur le deuxième brin 112 d'antenne. Le deuxième moyen de commutation 114 est configuré pour séparer électriquement le deuxième brin d'antenne en deux sous-brins d'antenne 1121 et 1122 dans un premier mode de fonctionnement dit « ouvert » et pour connecter électriquement les deux sous-brins d'antennes dans un deuxième mode de fonctionnement dit « fermé ».

[0033] Les premier et deuxième moyens de commutation 113 et 114 sont configurés pour être actionnés de façon simultanée et de façon analogue. Ainsi, les deux moyens de commutation sont actionnés dans un mode « fermé » ou « ouvert » de façon simultanée et se trouvent toujours ensemble dans le mode « fermé » ou dans le mode « ouvert ».

[0034] La longueur de l'antenne est dimensionnée de sorte que l'antenne 1 soit accordée sur la première fréquence de fonctionnement lorsque les premier et deuxième moyens de commutation 113 et 114 sont tous les deux dans le mode de fonctionnement fermé.

[0035] La longueur du premier brin 111 d'antenne est dimensionnée de sorte que l'antenne 101 soit accordée

sur la deuxième fréquence de fonctionnement lorsque les premier et deuxième moyens de commutation 113 et 114 sont tous les deux dans le mode de fonctionnement ouvert.

[0036] Le deuxième moyen de commutation 114 est disposé, entre les premier et deuxième sous-brins d'antenne 1121 et 1122, en un emplacement autre que le centre du deuxième brin d'antenne 112. Suivant un mode de réalisation particulier, la longueur du premier sous-brin d'antenne 1121 est sensiblement égale au tiers de la longueur du deuxième brin d'antenne 1122.

[0037] Suivant un mode de réalisation général, la longueur du premier sous-brin d'antenne 1121 est dimensionnée de sorte qu'elle ne soit pas égale à une fraction d'une puissance entière de deux de la longueur d'onde associée à la première fréquence de fonctionnement.

[0038] De façon avantageuse, le fait de séparer le deuxième brin d'antenne 112 en deux sous-brins d'antenne 1121 et 1122, de sorte que la longueur du premier sous-brin 121 ne soit pas égale à une fraction d'une puissance entière de deux de la longueur d'onde associée à la première fréquence, permet d'éviter qu'un des deux sous-brins 1121, 1122 ne soit accordé sur une octave de la première fréquence. Ainsi cela évite le rayonnement d'harmoniques de la première fréquence. Ce type de découpage du deuxième brin 112 d'antenne permet également d'éviter qu'une partie du rayonnement du premier brin d'antenne 111 vienne se coupler sur le deuxième brin d'antenne 112.

[0039] L'antenne commutée 101 selon l'invention comprend autant de moyens de commutation 113 ou 114 que de fréquences de fonctionnement.

[0040] Suivant un mode de réalisation, le premier et le deuxième moyens de commutation 113 et 114 sont des dispositifs mécaniques. Il peut s'agir, par exemple, pour chacun d'entre eux, d'un cavalier, d'un moyen sécable, d'un fusible ou tout autre dispositif mécanique permettant de séparer, respectivement connecter, électriquement deux brins ou deux sous-brins d'antenne entre eux et/ou un brin d'antenne avec un sous-brin d'antenne.

[0041] Suivant une variante de réalisation, le premier et le deuxième moyens de commutation 113 et 114 sont des dispositifs de commutation électronique. Selon l'invention, un dispositif de commutation électronique peut être une diode comme une diode, PIN (pour « *Positive Intrinsic Negative diode* » selon la terminologie anglo saxonne), un transistor, un microsystème électromécanique (ou MEMS pour « *Micro Electro Mechanical System* » selon la terminologie anglo saxonne) ou tout autre dispositif de commutation équivalent.

[0042] Suivant un mode de réalisation, le premier et le deuxième moyens de commutation 113 et 114 sont commandés simultanément et de façon analogue par au moins un module de commande comprenant un ou plusieurs microprocesseurs, processeurs ou tous autres moyens équivalents programmés de façon opportune. Par « commandés de façon analogue », on entend que, lorsqu'ils sont actionnés pour passer d'un mode de fonc-

tionnement à l'autre, les deux moyens de commutation passent du mode de fonctionnement ouvert au mode de fonctionnement fermé, ou réciproquement, de sorte qu'ils sont toujours tous les deux dans le même mode de fonctionnement.

[0043] Suivant un mode de réalisation, le module de commande comprend une zone mémoire, par exemple, agencée pour enregistrer un programme informatique comprenant des instructions de commande de moyens de commutation 113 et 114 électroniques.

[0044] L'antenne multibandes 101 selon l'invention peut être de forme quelconque. Il peut s'agir, par exemple, d'une antenne rectiligne, comme représenté sur la figure 3, d'une antenne coudée, d'une antenne à méandres, d'une antenne spirale comme représenté sur la figure 2 ou tout autre type d'antenne.

[0045] Suivant un mode de réalisation, l'antenne est une antenne filaire ou une antenne imprimée.

[0046] Suivant un mode de réalisation, l'antenne 1 est une antenne planaire.

[0047] Suivant un mode de réalisation, l'antenne est imprimée sur une carte de circuit imprimé. Au moins une face de la carte de circuit imprimé peut être entièrement ou partiellement métallisée, afin de former un plan de masse.

[0048] Un autre objet de l'invention est un dispositif radiofréquence multifréquences ou multibandes, tel que représenté sur la figure 3.

[0049] En référence à la figure 3, le dispositif radiofréquence 30 comprend une antenne 101 radiofréquence commutée, conforme à un deuxième mode de réalisation de l'invention et un module radiofréquence 20. L'antenne 101 du deuxième mode de réalisation est analogue à celle du premier mode de réalisation et comprend les mêmes parties 102 à 114, sauf qu'elle est rectiligne. L'antenne radiofréquence 101 est connectée électriquement au module radiofréquence 20 par l'intermédiaire de sa borne d'accès radiofréquence 115 unique.

[0050] Le module radiofréquence est configuré pour émettre et/ou recevoir des messages radiofréquences selon au moins une première et une deuxième fréquences. Le rapport de la valeur de la deuxième fréquence de fonctionnement sur la valeur de la première fréquence de fonctionnement est sensiblement égal à une puissance entière de deux. Le module radiofréquence 2 comprend différents éléments connus de l'homme du métier, afin d'émettre et/ou recevoir des signaux radiofréquences sur une sortie radiofréquence, respectivement une entrée, du module radiofréquence. Il peut s'agir d'un émetteur et/ou d'un récepteur, de circuits de filtrage, d'un circuit Haute Fréquence amplificateur-démodulateur, un ou plusieurs microcontrôleurs ou processeurs et/ou tous autres moyens équivalents programmés de façon opportune.

[0051] Suivant un mode de réalisation, le dispositif radiofréquence 30 comprend au moins un module de commande 31 configuré pour commander au moins deux moyens de commutation 113 et 114 de l'antenne 101 de

façon simultanée.

[0052] L'antenne 101 du premier mode de réalisation de la figure 2 peut être utilisée au sein du dispositif radiofréquence de la figure 3.

[0053] Les différents modes de mise en œuvre, différents modes de réalisation et variantes définis ci-dessus peuvent être combinés afin de générer de nouveaux modes de mise en œuvre et de nouveaux modes de réalisation de l'invention.

Revendications

1. Antenne (101) radiofréquence multibandes commutée comprenant un corps d'antenne (102) définissant au moins deux brins d'antenne (111, 112), ainsi qu'au moins un premier moyen de commutation (113) disposé entre les premier et deuxième brins d'antenne, le premier moyen de commutation (113) étant configuré pour séparer les deux brins (111, 112) d'antenne dans un premier mode de fonctionnement et pour connecter électriquement les deux brins d'antennes dans un deuxième mode de fonctionnement, l'antenne (101) étant configurée pour rayonner et/ou capter des signaux radiofréquences sur au moins une première et une deuxième fréquences de fonctionnement, le rapport de la valeur de la deuxième fréquence de fonctionnement sur la valeur de la première fréquence de fonctionnement étant sensiblement égal à une puissance entière de deux, l'antenne étant **caractérisée en ce que**

- l'antenne comprend au moins un deuxième moyen de commutation (114),
- les premier et deuxième moyens de commutation (113, 114) sont configurés pour être actionnés de façon simultanée et de façon analogue,
- le deuxième moyen de commutation (114) est disposé sur le deuxième brin (112) d'antenne,
- le deuxième moyen de commutation (114) est configuré pour séparer le deuxième brin (112) d'antenne en deux sous-brins (1121, 1122) d'antenne dans un premier mode de fonctionnement et pour connecter électriquement les deux sous-brins d'antennes dans un deuxième mode de fonctionnement,
- la longueur du premier sous-brin (1121) d'antenne est différente d'une fraction d'une puissance entière de deux de la longueur d'onde associée à la première fréquence de fonctionnement,
- l'antenne (101) est accordée sur la première fréquence de fonctionnement lorsque les premier et deuxième moyens de commutation (113, 114) sont dans le premier mode de fonctionnement et
- l'antenne est accordée sur la deuxième fré-

quence de fonctionnement lorsque les premier et deuxième moyens de commutation (113, 114) sont dans le deuxième mode de fonctionnement.

2. Antenne (101) selon la revendication précédente comprenant autant de moyens de commutation (113, 114) que de fréquences de fonctionnement.
3. Antenne (101) selon une des revendications précédentes comprenant une borne d'accès radiofréquence (115) unique, la borne d'accès radiofréquence (115) étant configurée pour faire transiter des signaux radiofréquences à rayonner par l'antenne (101) et/ou des signaux radiofréquences reçus par l'antenne (101).
4. Antenne (101) selon une des revendications précédentes dans laquelle au moins un moyen de commutation (113, 114) est un moyen mécanique.
5. Antenne (101) selon une des revendications 1 à 3 dans laquelle au moins un moyen de commutation (113, 114) est un moyen électronique.
6. Antenne (101) selon une des revendications précédentes dans laquelle l'antenne est une antenne de type planaire.
7. Antenne (101) selon la revendication précédente dans laquelle l'antenne est une antenne imprimée.
8. Antenne selon l'une des revendications précédentes dans laquelle le deuxième moyen de commutation (114) est disposé, entre un premier et deuxième brins d'antenne (1121, 1122), en un emplacement autre que le centre du deuxième brin d'antenne (112).
9. Dispositif radiofréquence (30) multibandes comprenant un module radiofréquence (20) et une antenne (101) radiofréquence multibandes selon l'une des revendications précédentes, l'antenne (101) étant connectée électriquement au module radiofréquence et le module radiofréquence étant configuré pour émettre et/ou recevoir des signaux radiofréquences selon au moins une première et une deuxième fréquences, le rapport de la valeur de la deuxième fréquence de fonctionnement sur la valeur de la première fréquence de fonctionnement étant sensiblement égale à une puissance entière de deux.
10. Dispositif radiofréquence selon la revendication 9 comprenant, en outre, un module de commande (31) configuré pour commander les premier et deuxième moyens de commutation (113, 114) de façon simultanée et de façon analogue.

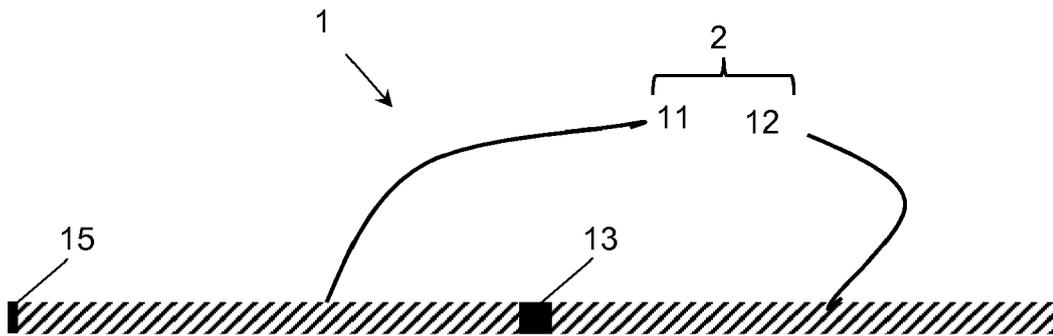


Figure 1
(art antérieur)

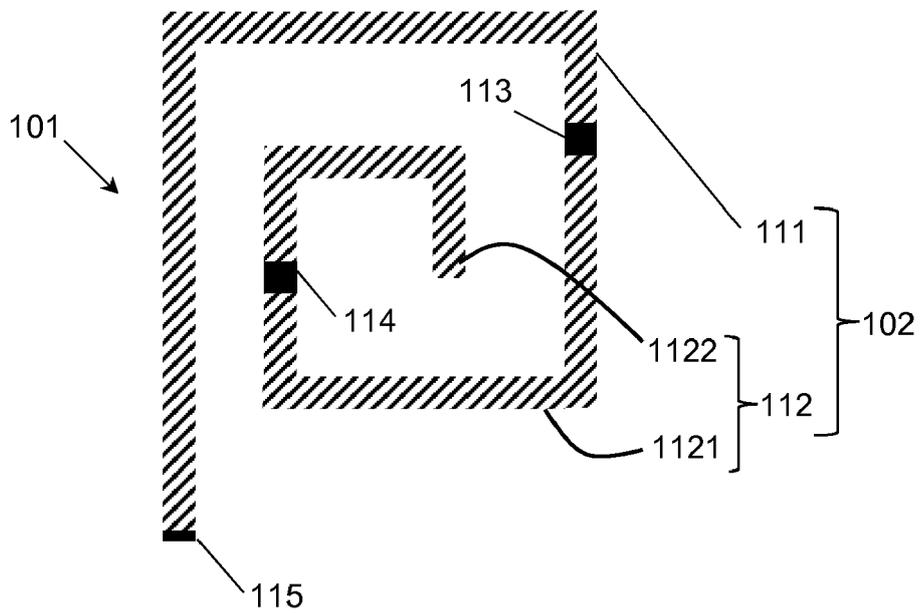


Figure 2

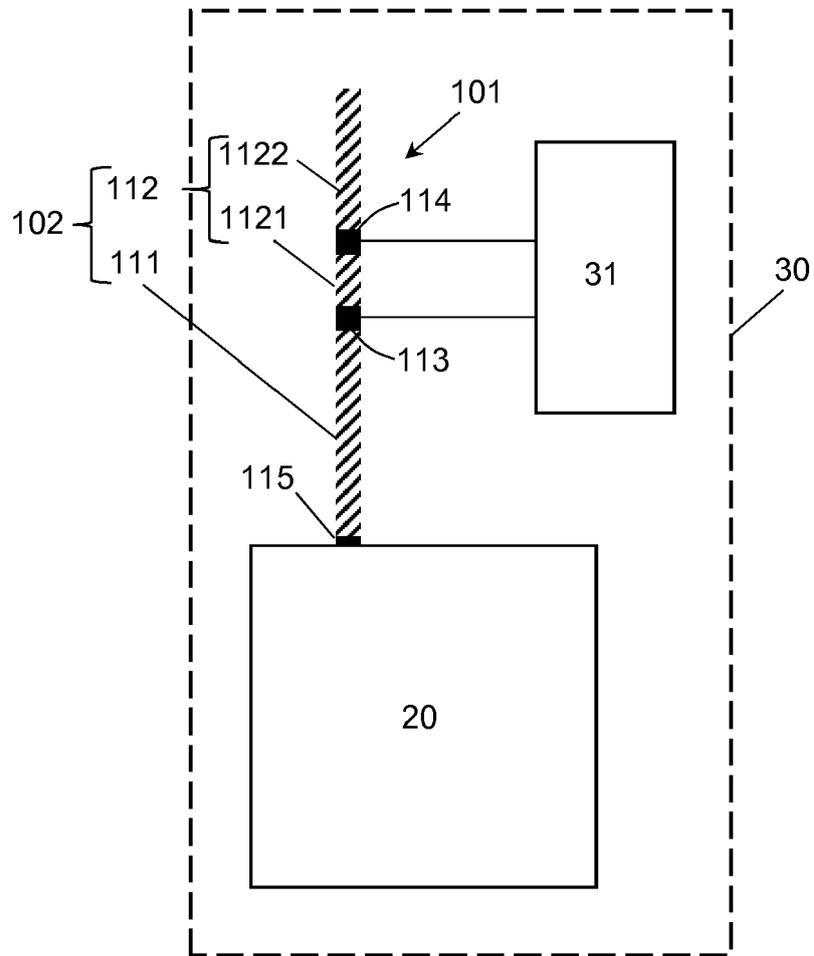


Figure 3



RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 19 20 3054

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
X	SONGNAN YANG ET AL: "Frequency-reconfigurable antennas for multiradio wireless platforms", IEEE MICROWAVE MAGAZINE, IEEE SERVICE CENTER, PISCATAWAY, NJ, US, vol. 9, no. 1, 1 février 2009 (2009-02-01), pages 66-83, XP011241523, ISSN: 1527-3342 * page 67 * * page 81 - page 82 * * page 78 - page 79; figures 20a,20b,20c * * page 74 - page 75 * -----	1-10	INV. H01Q9/14 H01Q5/321
A	US 2014/015729 A1 (UEJIMA HIROYUKI [JP] ET AL) 16 janvier 2014 (2014-01-16) * figures 11,12 * * alinéas [0001], [0057] - [0060] * -----	1-10	
A	US 2009/121951 A1 (KANEDA NORIAKI [US]) 14 mai 2009 (2009-05-14) * figures 1a,1b,1c * * colonne 2 - colonne 4 * * colonne 23 - colonne 30 * * colonne 32 * * colonne 35 - colonne 40 * -----	1-10	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC) H01Q
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche La Haye		Date d'achèvement de la recherche 18 décembre 2019	Examineur Wattiaux, Véronique
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	

EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 19 20 3054

5 La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

18-12-2019

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US 2014015729 A1	16-01-2014	JP 2012256999 A US 2014015729 A1 WO 2012169186 A1	27-12-2012 16-01-2014 13-12-2012
US 2009121951 A1	14-05-2009	AUCUN	

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82